



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 (salaires 2018)



## TAKE THE LEAD!\*

### CATÉGORIES A & B

Faites de votre obligation fiscale un investissement durable pour votre entreprise :  
Devenez partenaire de l'ESAM.

[www.esam-ecoles.com](http://www.esam-ecoles.com)

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

# DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS REALISÉS GRÂCE À VOTRE **TAXE D' APPRENTISSAGE**



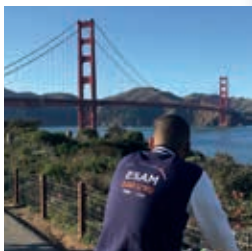
**Lancement de la Financial Factory** : association composée d'étudiants qui cherchent à développer leurs compétences en finance d'entreprise, vous propose de travailler sur des cas réels, de vous aider à rester en phase avec l'actualité financière, de développer vos soft skills et de rencontrer des anciens financiers de l'ESAM. La Financial Factory, c'est aussi travailler en groupe, assumer ses responsabilités, améliorer ses compétences professionnelles et apprendre en s'amusant.



**Développement d'une pédagogie innovante** : l'accompagnement des apprenants s'organise en ateliers spécialisés permettant des échanges privilégiés avec une équipe pédagogique et des professionnels expérimentés.

Des séminaires s'appuyant sur des Business Case d'entreprises partenaires de l'école et des challenges sont organisés tout au long de l'année. Les Financiers affrontent notamment les meilleurs écoles internationales lors de l'Harvard International Case Competition.

L'ensemble des étudiants ont également **accès à l'incubateur et la pépinière entreprise** de l'ESAM. Fort de ses 170 inscrits et des 20 premières entreprises créées, notre incubateur fêtera sa première année très prochainement.



**L'ESAM accentue son ancrage international** : mise en oeuvre de partenariats de doubles diplômes de niveau Master avec des Universités étrangères et en particulier avec l'Université de Sherbrooke à Québec (Canada). L'ensemble des programmes Mastères de l'ESAM (Expert Financier – Entrepreneur Dirigeant – Juriste d'Affaires) bénéficient aujourd'hui de ce double diplôme.



**Développement du volume de bourses de mobilité internationale** : sur critères sociaux afin de permettre à tout étudiant de vivre une expérience significative à l'étranger. Ainsi, le montant global s'est élevé en 2018 à plus de 70 000 euros.

**Création et lancement en juillet 2018 d'un nouveau portail web « Alumnforce »** : véritable réseau social professionnel à destination des étudiants, diplômés et entreprises partenaires de l'ESAM (diffusion d'offres de stage/alternance/emploi, agenda des événements, annuaire en ligne...).

## UNE ÉCOLE AU SERVICE **DES ENTREPRISES**

- Vous bénéficiez d'un service Relations Entreprises vous permettant d'assurer le recrutement de vos futurs collaborateurs et accédez au réseau des anciens de l'ESAM.
- Vous vous appuyez sur notre département Affaires Internationales afin de conduire des missions professionnelles à l'étranger (études de marché, recherche de partenaires...)
- Vous profitez de notre service Hand'IGS pour le recrutement et la formation de vos collaborateurs en situation de handicap.
- Vous êtes les invités privilégiés de tous les événements organisés par l'ESAM afin de promouvoir et développer votre marque employeur autour de vos métiers.
- Vous contribuez à l'élaboration de nos programmes de formation et participez aux jurys de délivrance de nos diplômes.
- Vous confiez à nos étudiants de fin de cursus d'études vos problématiques d'entreprise dans le cadre de leurs travaux d'application professionnelle (Mémoire de recherche appliquée, Chantier conseil...).

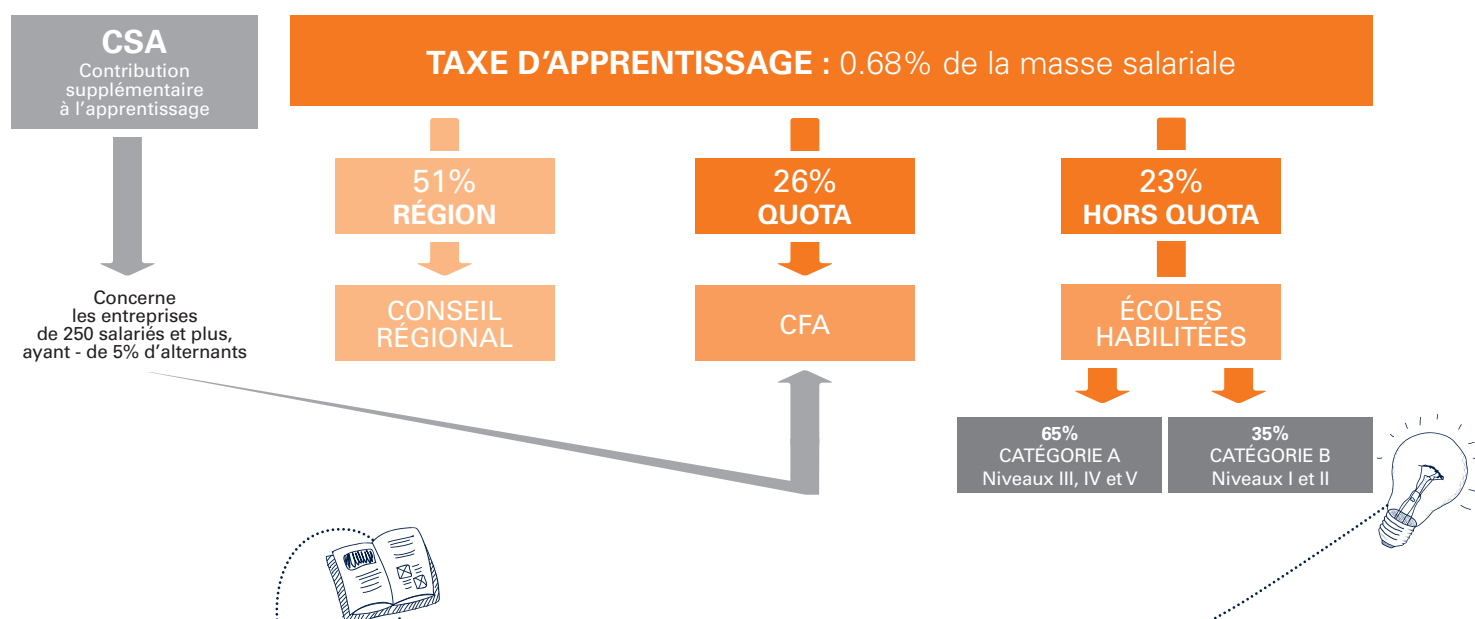


## MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : (LOI DU 5 MARS 2014)

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68%\* de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : la part réservée au Conseil Régional, le Quota qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

\* Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel. Nous nous tenons à votre disposition pour le détail de cette majoration.



## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous souhaitez participer au développement de L'ESAM. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

L'ESAM est habilitée en catégories A & B. Vous pouvez, pour votre quota soutenir notre CFA IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.

- 1- Complétez le bordereau** de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de L'ESAM et de notre partenaire CFA IGS pour le quota.
- 2- Renvoyez à votre OCTA** votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement **avant le 28 février 2019**.

Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau au service des relations entreprises de l'ESAM.



# CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESAM PAR LE VERSEMENT DE VOTRE **TAXE D'APPRENTISSAGE**

Depuis plus de 30 ans, l'ESAM forme les futurs managers et décideurs aux métiers de la finance d'entreprise et du management stratégique à travers un cursus pédagogique de 5 ans (3+2).

Parfaitement adaptée aux enjeux et aux mutations de l'entreprise du 21<sup>ème</sup> siècle, la pédagogie de l'ESAM est fondée sur les valeurs d'Humanisme, d'Entrepreneuriat et de Professionnalisation chères au Groupe IGS.

A travers un apprentissage tourné vers la professionnalisation, l'expérience de l'international et le développement de l'esprit entrepreneurial au quotidien, l'ESAM accompagne la progression professionnelle et personnelle de chaque étudiant.

Avec pas moins de 23 mois de stage intégrés, l'intervention de 150 intervenants professionnels tout au long du cursus ou encore la possibilité de réaliser une partie de sa scolarité en alternance, l'ESAM a pour ambition de garantir l'insertion professionnelle réussie de chaque étudiant.

La formation est composée d'un Bachelor (Bac+3) et d'un Cycle Mastère Professionnel (Bac+5). Au sein du Bachelor, une formation certifiante « Assistant(e) de Responsable unité opérationnelle » est proposée après deux années d'études post bac.

## L'ESAM en chiffres\* :

- 4 600 diplômés
- 92% d'insertion professionnelle dans les 6 mois
- 90% de CDI au premier emploi
- 71% de statut Cadre au premier emploi
- 36K€ de rémunération annuelle moyenne au premier emploi
- 45K€ de rémunération annuelle moyenne après 5 années d'expérience professionnelle
- 23% des diplômés débutent leur carrière à l'international

## Nos Titres certifiés inscrits au RNCP :

### Niveau I (Bac+5)

- « Entrepreneur Dirigeant », Titre certifié inscrit au RNCP au niveau I - code 15366, code NSF 310n, par arrêté du 8/12/2017, publié au J.O du 21/12/2017, code CPF 9575
- « Expert Financier », Titre certifié inscrit au RNCP au niveau I - code 15368, codes NSF 313p et 314p, par arrêté du 28/07/2017, publié au J.O du 05/08/2017, code CPF 9615
- « Juriste d'Affaires », Titre certifié inscrit au RNCP au niveau I - code 15367, code NSF 128g, par arrêté du 8/12/2017, publié au J.O du 21/12/2017, code CPF 9627

### Niveau II (Bac+3/4)

- « Responsable en Gestion et Développement d'entreprise », Titre certifié inscrit au RNCP au niveau II - code 23671, code NSF 310m, par arrêté du 28/07/2017, publié au J.O du 05/08/2017, code CPF 208921

## Pour le versement de votre Hors Quota (barème) CATÉGORIES A & B

### ESAM

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris - [www.esam-ecoles.com](http://www.esam-ecoles.com)

**UAI:0754389N**

A reporter sur le bordereau  
de votre Organisme Collecteur  
de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

## Pour le versement de votre Quota

### CFA IGS

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris - [www.cfa-igs.com](http://www.cfa-igs.com)

**UAI:0752944T**

A reporter sur le bordereau  
de votre Organisme Collecteur  
de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)

### Votre contact : Service Relations Entreprises

Marion VIDAL - [mavidal@groupe-igs.fr](mailto:mavidal@groupe-igs.fr)

Tél : 01 80 97 65 32

\*Enquête réalisée en septembre 2018 auprès des 5 dernières promotions sortantes